

RÈGLEMENT INTÉRIEUR **de l'épicerie**

Le panier du dinosaure

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE	1
VIE DE L'ASSOCIATION ET CONVIVIALITÉ	3
ADHÉSIONS.....	4
Pourquoi une adhésion ?	4
Pour qui ?	4
Comment ?	4
Montant de l'adhésion	5
Période de validité de l'adhésion	5
Obligations liées à l'adhésion	5
Radiation ou démission d'un-e adhérent-e	6
LA RECHARGE	6
PARTICIPATION	6
Choix du créneau	6
Diverses tâches.....	7
Déontologie de la participation	8
UTILISATION DES SERVICES DE L'ASSOCIATION	9
Faire ses courses à l'épicerie	9
Coin-café, animations.....	9
PRODUITS	7
Critères de choix des produits.....	9
C'est quoi un prix juste ?	10
TRANSPARENCE	10
GOUVERNANCE	10
Prises de décisions	10
La Communauté	11
Groupes de travail	12
ANNEXE A : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)	14

PRÉAMBULE

Le panier du dinosaure a été créé dans l'objectif de mettre en œuvre des pratiques collectives, participatives et alternatives favorisant le lien social, l'expression de la citoyenneté active et le développement de l'économie locale et solidaire sur le territoire. Ces pratiques sont principalement liées à la consommation alimentaire dans le cadre de principes tels que :

- Une vente des produits sans marge bénéficiaire,
- La vente des produits est réservée à ses seul·e·s adhérent·e·s
- Autre principe : produits bio si possible de provenance locale

La réussite de **Le panier du dinosaure** est étroitement liée à l'investissement et à la bonne volonté de chaque adhérent·e.

Le panier du dinosaure respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui est rappelé en Annexe A

VIE DE L'ASSOCIATION ET CONVIVIALITÉ

Ce règlement intérieur établit un cadre informel sécurisant, au service du développement et du bien-être de chacun·e. Ce cadre facilite l'émergence de l'intelligence collective. Il se détermine par les "postures" des un·e·s envers les autres

Bienveillance pour soi, pour l'autre et pour le groupe

Ce que j'exprime, je le fais dans l'intention de vouloir du bien pour moi et pour les autres. Lorsque je parle, je parle de ce que je vis et ressens, de ce qui est important pour moi. J'utilise le "Je".

Authenticité

Si j'ai quelque chose à dire à quelqu'un·e, je le dis à la personne concernée. Je le fais de préférence en seul·e à seul·e. Si cela concerne tout le groupe, je le partage dans le cadre d'une réunion. Je m'efforce d'être la·ou le plus transparent·e et respectueux·se possible.

Confiance

Je me fais confiance. Je fais confiance aux autres et au processus.

Équivalence

Je reconnais la valeur de chacun·e. J'accorde autant d'importance à chaque point de vue.

Souveraineté

Je suis responsable de ce que je dis, de ce que je décide, de ce que je laisse faire, et de la façon dont je reçois ce que j'entends.

Respect

J'essaie au mieux de dépasser le jugement, de ne pas interpréter, de ne pas faire de présupposés, de respecter la parole de chacun·e comme étant sa vérité. J'accueille ce que dit l'autre. Je pose des questions plutôt que de rester sur des suppositions.

Humour, légèreté, réjouissance

Je laisse de l'espace à un humour respectueux, à la légèreté et aux réjouissances.

ADHÉSIONS

Pourquoi une adhésion ?

Le panier du dinosaure souhaite fonctionner en totale autonomie et indépendance par rapport aux institutions de quelque nature qu'elles soient.

Ce sont donc les adhésions qui vont servir à payer les différents frais de fonctionnement du local :

- Charges
- Assurances
- Fluides et énergies (Eau, EDF, GDF, etc.)
- Site et accès internet
- Frais de tenue de compte bancaire
- Autres frais liés au fonctionnement du local et de l'association.

Nous avons acté de revendre les produits sans marge bénéficiaire. De ce fait, légalement, **les produits vendus par Le panier du dinosaure ne peuvent être achetés que par un·e adhérent·e en règle de sa cotisation.**

En fin d'année comptable, si la somme des cotisations récoltées est supérieure au montant des charges, il sera décidé collectivement de l'affectation de ce "trop-plein", soit en pratiquant une ristourne aux adhérent·e·s, soit en alimentant une réserve de trésorerie.

En cas de problème de trésorerie, un appel à participation financière volontaire des adhérent·e·s sera lancé.

Pour qui?

L'adhésion est ouverte à toute personne à partir de 16 ans. L'adhésion d'un·e mineur·e est conditionnée à une autorisation signée d'un·e représentant·e légal·e.

L'acceptation de l'adhésion d'une personne morale se fait après validation par le groupe de pilotage de l'association.

Comment ?

La·ou le futur·e adhérent·e crée un compte en ligne sur le site MonÉpi de l'association **Le panier du dinosaure** via le lien :

<https://monepi.fr/home?nomurlsite=epicenou>

Cette création de compte est conditionnée par le fait d'avoir lu et accepté :

- Les statuts de l'association **Le panier du dinosaure**,
- Le présent Règlement Intérieur.

L'adhésion en ligne peut se faire à distance, mais aussi directement au local pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur et/ou d'un accès à internet, lors de permanences prévues à cet effet.

Une personne ne disposant pas d'adresse courriel — indispensable à l'adhésion — aura la possibilité de s'en faire créer une par l'intermédiaire de l'association.

Montant de l'adhésion

Chaque année, le montant des cotisations sera examiné de manière collective lors de l'Assemblée Générale.

- Adhésion Individuelle Annuelle : **10 €** Si je suis une personne seule ou une famille monoparentale.
- Adhésion Familiale Annuelle : **15 €** Si je suis une famille ou un foyer de 2 personnes ou plus.
- Adhésion de soutien Mensuelle : **2 €** pour 1 mois (client occasionnel).

Si une personne quitte l'association, il ne sera fait aucun remboursement d'adhésion, quel que soit le motif du départ.

Période de validité de l'adhésion

L'adhésion est valable pour l'année civile, c'est-à-dire du 1^{er} Janvier au 31 décembre.

Si une adhésion est prise à partir du 1^{er} octobre, le montant de la cotisation est calculé au prorata du nombre de mois restants avant le 31 décembre.

Le processus de réabonnement sur le site de **Le panier du dinosaure** doit être effectué au cours du mois de janvier. Il permet de conserver son statut d'adhérent·e, et ainsi de pouvoir faire ses courses à l'épicerie.

Obligations liées à l'adhésion

En rejoignant l'association **Le panier du dinosaure**, l'adhérent·e s'engage :

- À participer au développement de l'association à travers sa contribution financière : **la cotisation annuelle**,
- À apporter son soutien à la vie de l'association, en participant à ses activités à raison de **2 heures par mois minimum**.

Cette obligation peut être modulée en fonction des critères définis au chapitre Participation.

Radiation ou démission d'un·e adhérent·e

La radiation d'un·e adhérent·e peut être prononcée par le groupe de pilotage pour non-paiement de cotisation ou pour motif grave.

La démission d'un·e adhérent·e peut être présentée à tout moment de l'exercice, par courrier ou courriel.

Aucun remboursement de l'adhésion ne sera effectué. Par contre, si un solde financier est présent sur le compte d'abondement (recharge) d'un·e adhérent·e radié·e, démissionnaire ou décédé·e, il sera intégralement remboursé, dans un délai maximum d'un mois, par virement sur l'IBAN fourni. Le solde éventuel d'heures de participation ne donnera lieu à aucune compensation, financière ou autre.

LA RECHARGE

L'achat des produits par **Le panier du dinosaure** auprès des fournisseurs n'est possible que si l'association dispose de suffisamment d'argent en compte. Cette trésorerie est constituée par la somme des recharges de tou·te·s les adhérent·e·s. Tou·te·s les adhérent·e·s sont ainsi co-propriétaires du stock de produits en rayon.

La recharge individuelle de chaque adhérent·e lui permet de payer sa cotisation puis de faire ses courses. Elle ou·il ne pourra jamais commander au-delà de son solde de recharge.

Pour permettre au **Panier du dinosaure** d'acheter des produits, il est indispensable que chaque adhérent·e laisse toujours une somme minimale disponible sur son compte de recharge. Une somme de 50 euros est conseillée, adaptable aux possibilités financières de chacun·e.

PARTICIPATION

C'est le travail des adhérent·e·s qui permet de faire fonctionner **Le panier du dinosaure**. Chaque adhérent·e est tenu·e de travailler au moins **2** heures par mois (en une ou en plusieurs fois, suivant les tâches proposées par le groupe planning). Un travail au-delà de ces **2** heures par mois est vivement encouragé.

Cette participation de **2** heures est facultative à partir de 70 ans. Toute personne ayant des problèmes de santé ou de mobilité peut être exonérée de ces **2** heures, de manière ponctuelle ou permanente. Cette exonération sera accordée sur le principe de la confiance.

Tout·e mineur·e participant aux tâches devra être accompagné·e d'un·e adulte.

Un créneau de participation familiale ne peut être assuré que par l'un·e ou l'autre des membres adhérents majeurs de la famille. Seul·e·s les mineur·e·s qui adhèrent pour leur propre compte peuvent participer aux tâches.

L'adhérent·e doit être assuré·e personnellement au titre de la responsabilité civile. Un justificatif d'assurance sera demandé chaque année.

Choix du créneau

L'adhérent·e choisit son créneau de participation de **2** heures chaque mois (ou **2** heures pour la famille, si adhésion familiale) sur le site de l'épicerie (bouton "Planning"), suivant le planning proposé et ses possibilités. Ce créneau peut être différent chaque mois.

En cas d'empêchement pour un créneau déjà planifié, il est possible d'échanger ponctuellement sa participation à l'amiable avec un·e autre adhérent·e.

L'engagement de créneau de **2** heures par mois non respecté et non régularisé sur le trimestre déclenche automatiquement l'impossibilité de profiter des services et des produits de l'épicerie.

Diverses tâches

Épicerie

Lorsque l'adhérent·e tient une permanence en tant qu'épicier·ère, il doit :

- Ouvrir l'épicerie, suivant le planning,
- Mettre en service le ou les ordinateurs pour la caisse et le pointage des produits,
- Pointer les produits achetés par les adhérent·e·s via la plateforme informatique mettant ainsi à jour automatiquement le stock des produits,
- Être 'Parrain' ou 'Marraine' auprès des personnes âgées ou toute personne souhaitant un accompagnement dans son utilisation de l'épicerie,
- Réception des livraisons et mise en rayon des produits,
- Préparer le café,
- Nettoyer le local (poussière, sol, évier, toilettes, vitres, etc.).

L'ouverture de l'épicerie se fait toujours au moins en binôme. Si deux personnes ne sont pas présentes, le magasin n'ouvre pas. L'épicier n'est pas autorisé à encaisser ses propres achats, c'est la deuxième personne présente qui doit le faire.

Coin-café

Aucune qualification n'est requise.

Le café ou le thé sont mis à disposition gratuitement par l'association.

Le coin-café est ouvert aux non-adhérent·e·s qui accompagnent un·e adhérent·e ou rejoignent la personne de permanence pendant un créneau d'ouverture.

Animations

Aucune qualification particulière n'est requise.

Les animations pourront être initiées par l'association ou par tout·e adhérent·e qui en assurera l'encadrement. Il peut s'agir, de façon non exhaustive, de : dégustation de produits, rencontre avec des producteurs, organisation de débats, ateliers, etc.

Collecte des produits

Aucune qualification n'est requise.

Il faut s'inscrire au préalable, sur le planning, pour le créneau de collecte. Le détail de la tournée est disponible sur la plateforme. La tournée est effectuée par l'adhérent·e, avec son véhicule personnel. Il n'y a pas de remboursement des frais d'essence ou de déplacement. Ces frais peuvent être déduits des impôts. Si un adhérent souhaite faire profiter au groupe d'une opportunité de produits locaux et de qualité en achat groupé, la vente est réalisée sous sa responsabilité et **sans marge bénéficiaire**. Il doit indiquer un maximum d'informations sur les produits comme la provenance, le mode de culture ou d'élevage, etc.

La livraison et le déballage des colis se font à l'épicerie sous le contrôle de la personne de permanence lors des créneaux horaires prévus à cet effet.

Gestion administrative de l'Épicerie

Elle est du ressort des adhérent·e·s membres des groupes d'action et engage la responsabilité de l'association.

Elle comprend :

- Gestion des adhérent·e·s,
- Encadrement des nouveaux et nouvelles adhérent·e·s,
- Gestion des ventes : création et **modification** de produits (libellés, fournisseurs, prix),
- Gestion des commandes et stocks : suivi des inventaires et commandes, réassort du stock pour les fournisseurs en commande manuelle,
- Gestion des tournées de collecte,
- Mise à jour du site web, de la plateforme informatique et communication,
- Comptabilité des adhérent·e·s,
- Comptabilité des fournisseurs, paiement des factures,
- Comptabilité annuelle, bilan.

Déontologie de la participation

Les heures de participation concrétisent **l'engagement** de l'adhérent·e à contribuer à la vie de l'association et à l'enrichissement du lien social dans l'épicerie.

Il est vivement conseillé à chaque adhérent·e de diversifier la nature des tâches accomplies de manière à avoir une vision d'ensemble du fonctionnement de l'épicerie.

Un·e adhérent·e qui a travaillé au-delà des **2** heures par mois peut, si elle ou il le souhaite, donner anonymement des heures à un·e adhérent·e en retard dans sa participation.

Les heures de participation n'ont pas vocation à donner lieu à des indemnités ou compensations financières. Les frais éventuels seront traduits en équivalents "heure de participation". De même les frais afférents à l'animation d'un atelier pourront être "monétisés" en heure(s) de participation, sans donner lieu à un remboursement financier.

UTILISATION DES SERVICES DE L'ASSOCIATION

La possibilité de bénéficier des services offerts par **Le panier du dinosaure** à ses adhérent·e·s est conditionnée à la participation aux tâches.

Faire ses courses à l'épicerie

Les horaires d'ouverture sont consultables sur la plateforme, et seront affichés en magasin. Ils dépendent du nombre d'adhérent·e·s et de leur implication.

Pour faire ses courses, l'adhérent·e choisit en rayon les produits dont elle ou il a besoin. L'adhérent·e qui tient l'épicerie les pointe sur la plateforme informatique de l'association, via l'ordinateur mis à disposition dans le local. Le compte prépayé de l'adhérent·e est automatiquement débité du montant de ses achats.

L'adhérent·e peut aussi choisir ses produits sur la plateforme internet de l'épicerie depuis chez lui, ou via un téléphone mobile. Elle ou il sélectionne chaque produit, puis valide son "Panier". Ses produits sont pré-réservés. Elle ou il vient ensuite au magasin, et les récupère en rayon : ce n'est pas un drive. Ces produits ne peuvent être achetés entre-temps par un·e autre adhérent·e : ils sont automatiquement sortis du stock disponible par le logiciel.

Dans le cadre de la réduction des déchets, il est demandé aux adhérent·e·s d'apporter leurs propres contenants. **Le panier du dinosaure** ne fournira aucun sac.

Coin-café, animations

Le coin-café est mis à disposition des producteurs et des adhérent·e·s pour des dégustations, des rencontres ou des ateliers.

PRODUITS

Le catalogue est évolutif à partir de la liste de fournisseurs mise en commun sur la plate-forme MonÉpi, et des fournisseurs que nous choisirons d'y ajouter, dont nous serons référents vis-à-vis de la plateforme.

Critères de choix des produits

Une grille de notation basée sur 6 critères pourra être utilisée comme base de réflexion pour guider le choix des produits. Cette grille est indicative et n'a pas vocation à exclure un produit de principe

- Qualité biologique :
- Qualité gustative :
- Prix :
- Distance en km du lieu de l'épicerie :

- Nombre d'intermédiaires :
- Démarche zéro déchet :

C'est quoi un prix juste ?

La détermination du prix de vente tient compte des impératifs de production des producteurs, toujours dans le souci de proposer le prix de vente le plus abordable aux adhérent·e·s de l'association.

Le but n'est pas de négocier les prix, mais d'avoir un rapport de confiance "gagnant-gagnant" avec les producteurs, les grossistes, etc.

La finalité du **Panier du dinosaure** est de vendre sans marge bénéficiaire. Cependant, les contributions des clients adhérents doivent couvrir les frais d'achat, d'acheminement, de stockage et les pertes éventuelles (péréemption, casse, vols, pertes, etc.). La contribution demandée en sus des prix d'achat est calculée en pourcentage du prix d'achat des produits. Elle est révisée régulièrement par le groupe de pilotage en fonction de l'évolution des coûts à supporter.

TRANSPARENCE

L'association **Le panier du dinosaure** souhaite être dans la plus grande transparence financière envers ses adhérent·e·s, mais aussi envers tous les tiers avec qui elle sera en relation (institutionnels, producteurs, etc.).

Pour cela, une fonctionnalité de MonÉpi rend l'ensemble de la comptabilité accessible à tou·te·s.

À tout moment, n'importe quel·le adhérent·e pourra se faire communiquer par mail l'état du compte d'exploitation et du bilan du **Panier du dinosaure**. Cette possibilité sera aussi offerte aux tiers avec qui l'association travaille.

GOUVERNANCE

Le panier du dinosaure vise un fonctionnement horizontal, tant entre les adhérent·e·s (quelle que soit leur implication ou leur ancienneté) qu'entre les différentes entités décisionnaires. Ce fonctionnement doit permettre un partage des pouvoirs et responsabilités.

Prises de décisions

A tous les niveaux, les décisions se prendront sur le principe du consentement de tous les membres présents : une décision est adoptée si personne ne s'y oppose, de façon légitime et argumentée.

Si le consentement ne peut être trouvé, la décision se prend par un vote nécessitant la majorité des 2/3, sur le principe « une personne = une voix », lors d'une réunion ultérieure.

La Communauté

Elle fonctionne selon les principes de la démocratie participative, qui vise à une répartition des pouvoirs. Elle demande l'action participative du plus grand nombre à tous les niveaux : chaque personne qui le souhaite doit trouver sa place dans l'organisation du **Panier du dinosaure**.

Si la communauté est amenée à se développer au-delà de 200 adhérent·e·s, la création d'une autre cellule doit être envisagée en Assemblée Générale.

Assemblée générale

L'Assemblée Générale est l'organe souverain de l'association. Elle est ainsi dépositaire de tous les pouvoirs ; elle constitue l'organe de contrôle du **Panier du dinosaure**. La stratégie du **Panier du dinosaure** est définie par les adhérent·e·s au moment de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est souveraine dans ses décisions, qui ne peuvent être remises en cause que par une autre Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres à jour de leur cotisation. N'importe quel·le adhérent·e peut demander à voir figurer à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale un point à traiter.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année.

Elle élit les membres du groupe de pilotage et du groupe d'éthique selon le principe de l'élection sans candidat

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être organisée à la demande de tout·e adhérent·e : elle ou il informe la liste de diffusion de sa demande et du motif de celle-ci. Les personnes inscrites sur la liste de diffusion sont appelées à se prononcer et l'Assemblée Générale Extraordinaire est organisée si la majorité plus une voix valide cette demande.

Pour chaque Assemblée Générale, le groupe de pilotage adresse une convocation par mail à tous les membres 15 jours à l'avance, et affiche l'information au local.

Réunions plénières

En dehors de l'Assemblée Générale, l'ensemble de la communauté peut être invité à participer à des réunions plénières. Le rythme de ces réunions sera déterminé en fonction des besoins, à l'initiative de n'importe quel groupe.

Les adhérent·e·s de l'association y sont invités 15 jours à l'avance par un courriel et par affichage au local, présentant l'ordre du jour.

Le groupe à l'initiative de la réunion plénière met ensuite en œuvre les décisions prises par consentement.

Les rôles individuels

Un·e adhérent·e peut se voir confier un rôle par l'un des groupes de travail.

Place est laissée à l'initiative individuelle : chaque membre doit se sentir force de proposition.

Groupes de travail

Fonctionnement général

Des groupes de travail assurent le fonctionnement de l'association. Quelle que soit leur mission, ils sont équivalents, dans une relation non hiérarchique.

Selon leur mission, certains groupes sont permanents (par ex. : produits, gestion des adhérents, gestion des tâches, etc.), d'autres sont transitoires. Selon les besoins, un groupe peut appeler à la création d'un nouveau groupe, pour gérer une mission particulière, ou en investir un·e adhérent·e.

Chaque groupe est autonome et détermine le type et le rythme des réunions utiles à son bon fonctionnement. Il est souverain dans ses décisions, dans les limites de son champ d'action.

Chaque adhérent·e peut assister aux réunions de n'importe quel groupe en auditeur·rice libre.

Les différents groupes

GROUPE DE PILOTAGE

Le groupe de pilotage fait office de Conseil d'Administration et de Bureau, habituellement usités dans les associations loi de 1901.

Initialement constitué des personnes ayant été présentes sur le projet de façon régulière depuis le début, il sera ensuite constitué de membres élus lors de l'Assemblée Générale Constitutive. Chaque année, la totalité du groupe de pilotage démissionne lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, et on procède à une nouvelle élection sans candidat de ce groupe.

Deux personnes sont élues comme représentantes légales du **Panier du dinosaure** auprès des institutionnels, banques, etc.

Le groupe de pilotage :

- Convoque l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Présente les bilans et les comptes de l'exercice écoulé et soumet le budget au vote,
- Vérifie annuellement l'adéquation du règlement intérieur et des statuts et soumet les éventuelles modifications à l'approbation de l'Assemblée Générale,
- Peut être amené, hors des Assemblées Générales, à prendre des décisions en suivant les modalités de décision par consentement (annexe B),
- Communiquer aux adhérent·e·s (courriel, affichage, etc.) les décisions prises par les groupes de travail.

GROUPE D'ÉTHIQUE

L'élection des membres du groupe d'éthique se fait lors de l'Assemblée Générale Constitutive pour un an, puis est renouvelé annuellement par élection par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Il doit :

- Veiller à l'éthique en général.
- Veiller à l'absence de prise de pouvoir, financier, social ou quel qu'il soit.
- Assurer la gestion des conflits.

Tout·e adhérent·e qui fait l'objet d'un conflit ou estime être l'objet d'une discrimination, quels qu'ils soient, peut saisir le groupe d'éthique pour arbitrage.

En cas d'échec de l'arbitrage, recours est fait au groupe de pilotage.

Autres groupes

Leur création pourra se faire à l'initiative de n'importe quel·le adhérent·e ou de n'importe quel groupe. La dissolution d'un groupe intervient à son initiative quand le besoin qui a amené à sa création initiale est satisfait.

ANNEXE A : RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)

Conformément à l'esprit de la nouvelle réglementation RGPD Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 l'association demande à l'adhérent·e d'exprimer, lors de l'adhésion, son consentement pour le traitement des données personnelles la ou le concernant.

Dans le cadre de son activité, l'association s'engage à ne collecter que les renseignements personnels strictement nécessaires au bon fonctionnement de la plateforme et à communiquer à ses adhérent·e·s, sur demande, le détail des données personnelles qu'elle détient.

La plateforme internet MonÉpi utilisée par l'association est adossée à une base de données en respect avec la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. La SAS MonÉpi s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du portail monepi.fr, soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

La base de données est constituée de :

- Fichier adhérent·e·s
- Fichier produits
- Fichier fournisseurs·ses
- Statistiques de consommation
- Gestion du planning
- Gestion des tournées

Les données personnelles collectées permettant d'alimenter le fichier Adhérent·e·s sont les suivantes :

- Nom (obligatoire)
- Prénom (obligatoire)
- Date de naissance (obligatoire)
- Date d'adhésion (obligatoire)
- Adresse postale (obligatoire)
- Numéro de téléphone (obligatoire)
- Adresse de messagerie (obligatoire)

Ces données sont collectées uniquement pour les besoins internes de gestion de l'association. qui s'engage à ce que les données nominatives ne soient jamais communiquées à un organisme extérieur.

Les données personnelles d'un·e adhérent·e sont supprimées lors de son départ de l'association à sa demande, ou un an après son départ.

**Règlement rédigé par le Comité de pilotage de l'Association « Le panier du dinosaure »
le 8 novembre 2022.**